

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202603/11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d’affichage : 25/02/2026	L’an deux mille vingt-six, le 03 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes
Nombre de conseillers En exercice : 17 Présents : 15 Votants : 16	Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2026 s’est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBouc Jacky, L’HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck

Mme ROPARS Martine est élue secrétaire de séance.

RECRUTEMENT ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITÉ : SERVICES ADMINISTRATIFS

Un surcroît d’activité au sein des services administratifs liés aux élections municipales et à l’installation du nouveau conseil nécessite le recrutement d’un agent administratif pour une période de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité de recruter, dans le cadre d’un contrat temporaire d’accroissement saisonnier d’activité, une personne à temps non-complet (22 heures hebdomadaires), pour une durée maximale de 12 mois, rémunérée en fonction de la grille d’adjoint administratif à l’échelon 1.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Martine ROPARS

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

